

**Séance ordinaire du 2 avril 2024**  
**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la commune de PORTE-DE-SAVOIE**

**Délibération n°02042024D12**

**Objet : Finances – Affectation du résultat 2023 pour le budget annexe de l’Eau**

Date de la convocation et de l’affichage : 26 mars 2024  
 Nombre de conseillers en exercice : 29  
 Nombre de conseillers présents : 25  
 Nombre de pouvoirs : 2  
 Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote : 0  
 Nombre de votants : 27  
 Pour : 27  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Le 2 avril 2024, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Aly DIARRA		X		Franck VILLAND
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET		X		Daniel GALLET
Annie BERARD	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Christine CARREL	X			
Roger BILLARD			X	
Régine DUCRET	X			
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Fabien CHAMPONNOIS	X			
Séverine DEBERNARDI	X			

Accusé de réception en préfecture  
 073-200083681-20240402-02042024D12-DE  
 Date de réception préfecture : 15/04/2024

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Sarah HENICKE			X	
Mylène AVILA	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Yves GOAËR	X			

Secrétaire de séance : Chantal GIRAUD

-----

**Rapporteur** : Caroline LEVANNIER, Adjointe au Maire en charge des Finances, de l'Enfance et de la Jeunesse

**Exposé des motifs** :

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-5,  
Vu l'instruction comptable M57 annexée à l'arrêté modifié du 21 décembre 2022,

L'instruction comptable M57 dispose que les résultats de l'exercice précédent sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20240402-02042024D12-DE  
Date de réception préfecture : 15/04/2024

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
<b>a. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	41 967,48
<b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>	0,00
<b>c. Résultats antérieurs reportés</b>	17 000,00
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>58 967,46</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> ( précédé du signe + ou - )	552 179,47
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b> ( précédé du signe + ou - )	-4 880,00
<b>Besoin de financement = e + f</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>58 967,46</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	0,00
<b>2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)</b>	0,00
<b>3) Report en exploitation R 002</b> Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	58 967,46
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

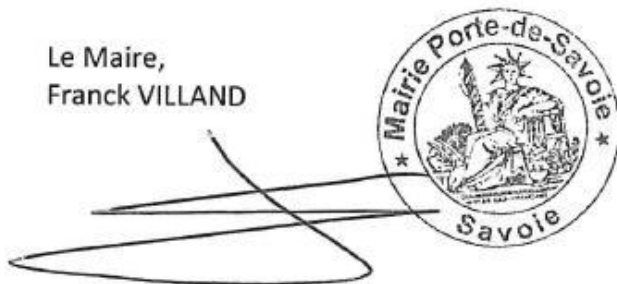
- **CONSTATE** les résultats de l'exercice tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus,
- **CONSTATE** l'absence de besoin de financement de la section d'investissement,
- **REPORTE** la totalité du résultat de la section d'exploitation (soit 58 967,46 €) en section d'exploitation (compte R002)

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 2 avril 2024 2024

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 15 avril 2024

Le Maire,  
Franck VILLAND



La secrétaire de séance,  
Chantal GIRAUD

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20240402-02042024D12-DE  
Date de réception préfecture : 15/04/2024